



N° 122  
27 novembre 2002  
Bimensuel

## 200 ans, ça se fête!



### Dans ce numéro



2100 apprentis ont investi le nouveau centre de Marcelin.

6



22 postes vacants.

8



Les décisions de la quinzaine

14



Zalmaï, Jean-Claude Wicky et Yves Leresche au Musée de l'Elysée.

16

L'année 2003 sera riche en festivités liées au Bicentenaire du Canton de Vaud. En 1903, pour le centenaire, le «festival vaudois» avait réuni la foule à l'emplacement actuel du Palais de Beaulieu, à Lausanne, pour une mise en scène en 5 actes d'Emile Jaques-Dalcroze. La photo ci-dessus montre le monumental

décor monté pour l'occasion, avec vue sur les Alpes en arrière-fond. Le spectacle évoquait notamment la période médiévale, la réforme et la révolution et se terminait sur une apothéose photographiée ici. Découvrez le programme concocté pour le Bicentenaire en 2003.

page 4 à 5

### Séminaires pour les professionnels de la santé

L'Institut romand des sciences sociales et des pratiques de la santé et du social (IRSP) propose aux professionnels de la santé et du social deux séminaires: *Comprendre et orienter les pratiques de demain*, les 28 et 29 novembre, ainsi que le 1<sup>er</sup> *First Tuesday soin-santé*, le 29 novembre, dès 17h30. IRSP, av. de Valmont 30, 1010 Lausanne. [www.irsp.ch](http://www.irsp.ch)

### Loi sur le personnel: négociations sur le règlement

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral, la négociation sur le règlement d'application de la loi sur le personnel sera ouverte aux syndicats SUD et SSP.

pages 13

### Résultats des votations du 24 novembre

Succès pour le métro M2, échec de la loi sur la gestion des déchets, et plus de 50% de participation.

page 3





## PETITES ANNONCES

**A vendre:** Voiture Ford Mondeo break, 1.8 i clx, couleur bleue, 1995, 110'000 km, bon état. Prix: 2990 francs. Téléphone prof: 021/316 63 55.

**A vendre:** Opel Vectra GT 20001. Couleur: noire métal. Année 1993. KMS 149'800, expertisée. Pneus d'été neufs + roues avec pneus d'hiver. Options: climat., ABS, vitres électriques, jantes alu. Frs 4'500.-. Tél. 079/290 28 89.

**A vendre:** 3 canapés-lits Futon, transformables en 3 positions, bleus foncés avec motifs, 2 x 1 place et 1 x 2 places. Prix: 500 francs. Tél.: 078/711 06 65.

**A vendre:** National Geographic, années 1967 à 2000, bas prix à discuter. Tél.: 022/ 362 00 72.

**A vendre:** scooter Piaggio Liberty 125 cc, 8500 km, gris métal, parfait état, top case, pare-brise, bâche-couverture polaire. 3700 francs. Tél.: 079 212 83 89.

**Vacances:** Grande Canarie, dans complexe 5 étoiles, grand 2 pièces tout confort (2 à 4 personnes), balcon, jardin, piscine, mer, 1 ou 2 semaines, dès le 18/01/03, 800 fr./semaine. Tél. prof.: 021/316 63 54.



## GRAND CONSEIL

### Un nouveau député

Suite à la démission du député Marc Vuilleumier, de l'arrondissement de Lausanne et représentant le parti POP, un nouveau député est entré au Grand Conseil en la personne de Sandri Massimo.



## La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

## ACTUEL

### Nomination au Service de justice, de l'intérieur et des cultes

Le Conseil d'Etat à désigné Me Jean-Luc Schwaar au poste de premier conseiller juridique et chef de la division justice et législation du Service de justice, de l'intérieur et des cultes à compter du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Il succédera ainsi à Jean-Paul Jubin, chef du Service de justice, de l'intérieur

et des cultes ad intérim et futur Secrétaire général du Département de la formation et de la jeunesse.

Jean-Luc Schwaar, né le 17 juillet 1970, est titulaire d'un brevet d'avocat bernois obtenu à l'université de Berne en 1996. Après avoir effectué plusieurs stages pour parfaire ses connaissances, il entre en

1997 au Tribunal administratif du canton de Berne où il occupe une fonction de greffier de chambre jusqu'en 1999. C'est au début de l'année 2000 que Me Schwaar entre à l'Etat de Vaud au Service de justice, de l'intérieur et des cultes en qualité de conseiller juridique.

(comm.)

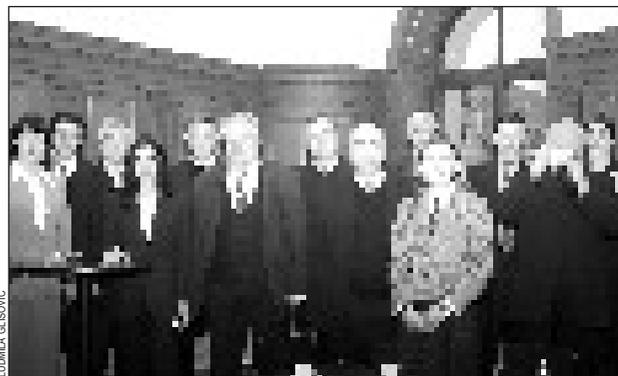
### L'Etat de Vaud a accueilli la Géorgie pour une journée

Le 12 novembre dernier, l'Etat de Vaud a ouvert la porte de ses institutions à une délégation venue du froid. Une dizaine de Géorgiens formait ce groupe venu apprendre de quelle manière notre canton est géré au niveau politique.

A cette occasion, les visiteurs ont rencontré de nombreuses personnalités du canton. Parmi elles le conseiller d'Etat, Pierre Chiffelle qui a reçu la délégation pour un entretien. Outre la visite du Pa-

lais de Rumine, ils ont également eu l'occasion

de participer à un début de séance du Grand Conseil.



Entre une visite au Grand Conseil et des rencontres avec certains de ses membres, la délégation a pris une pause café en compagnie de Daniel Brélaz, venu les saluer.



## COURRIER

### Accès refusé au site internet de l'Etat de Vaud

Vivement intéressée par l'article sur la journée des filles – paru dans La Gazette du 30 octobre dernier – et désirant en savoir plus, je me suis connectée sur le site [www.journee-des-filles.ch](http://www.journee-des-filles.ch), comme suggéré à la fin de l'article; quelle ne fut pas ma surprise de constater que l'accès m'était refusé...

A quoi bon proposer des sites aux fonctionnaires, dans le journal de la fonction publique, s'ils ne peuvent y avoir accès ?

Du reste, il en va de même avec la plupart des sites intelligents et intéressants qu'une juriste comme

moi-même serait susceptible de consulter: access denied! ([swisslex.ch](http://swisslex.ch), tous les sites des universités suisses qui possèdent une multitude de liens correspondant à des sites juridiques, les liens sur les sites des différents registres du commerce, etc.)

Par contre, je peux tranquillement aller naviguer sur une dizaine de sites pour calculer mes primes d'assurances et choisir la caisse la plus avantageuse... Cherchez l'erreur.

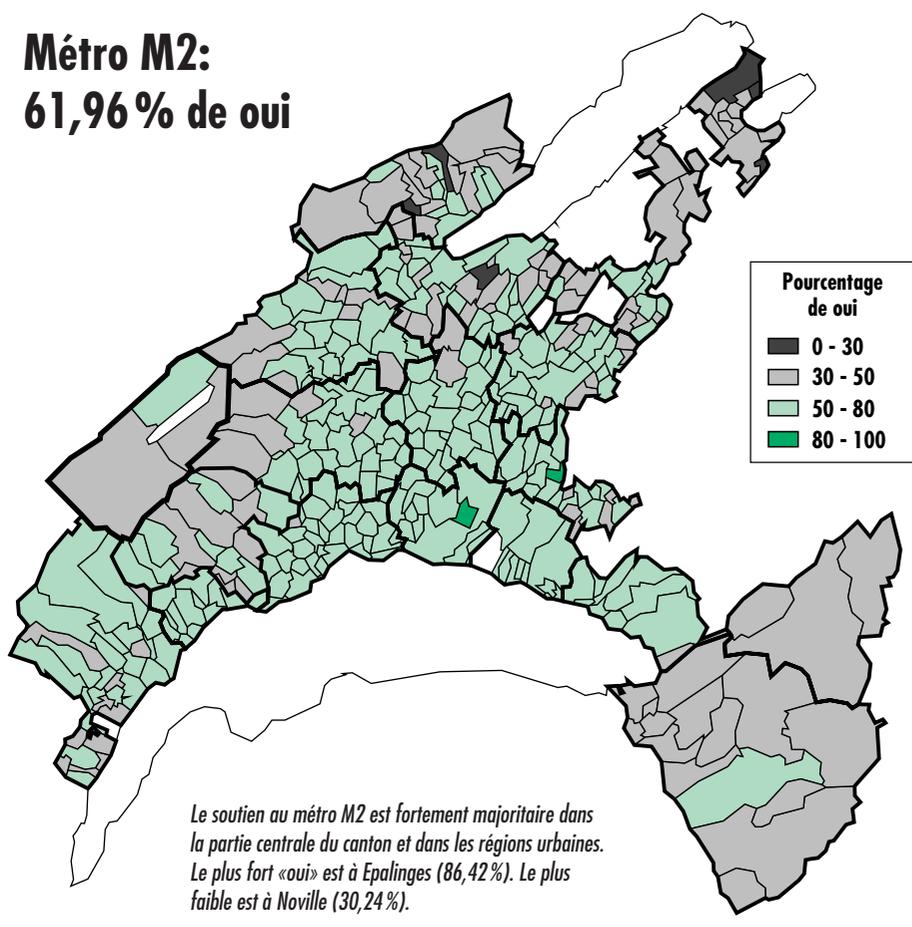
(Gaz) - La première chose à faire en pareille circonstance est de vérifier si le message «access denied» provient d'un problème technique, ou si l'accès à l'Internet vous est réellement interdit par la configuration de votre PC. Il faut ensuite solliciter l'intervention du helpdesk (Bedag, tél.: 62 660).

Prochainement, tous les collaborateurs de l'Etat devraient pouvoir bénéficier d'un accès à l'Internet. C'est du moins ce que prévoit le rapport du Groupe stratégie Internet actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Stéphanie Montandon  
Registre du Commerce de  
l'Etat de Vaud

# Résultats du 24 novembre

## Métro M2: 61,96% de oui



Le peuple vaudois a nettement approuvé le financement du métro M2. Il a en revanche rejeté la nouvelle loi sur la gestion des déchets. La participation s'est élevée à 51,16 %, probablement grâce au vote par correspondance généralisé.

### Métro M2

La part cantonale du financement du métro M2 recueille 61,96% de oui. Les communes de l'agglomération lausannoise, de la partie centrale du canton et des bords du Léman expriment un oui massif. C'est surtout dans les régions périphériques de l'est et du nord du canton que le non l'emporte.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces résultats avec une grande satisfaction. Ce projet, qui figure parmi ses priorités, permettra à la fois de donner un coup de fouet à l'économie cantonale et de résoudre les problèmes de transports et de pollution de l'agglomération lausannoise.

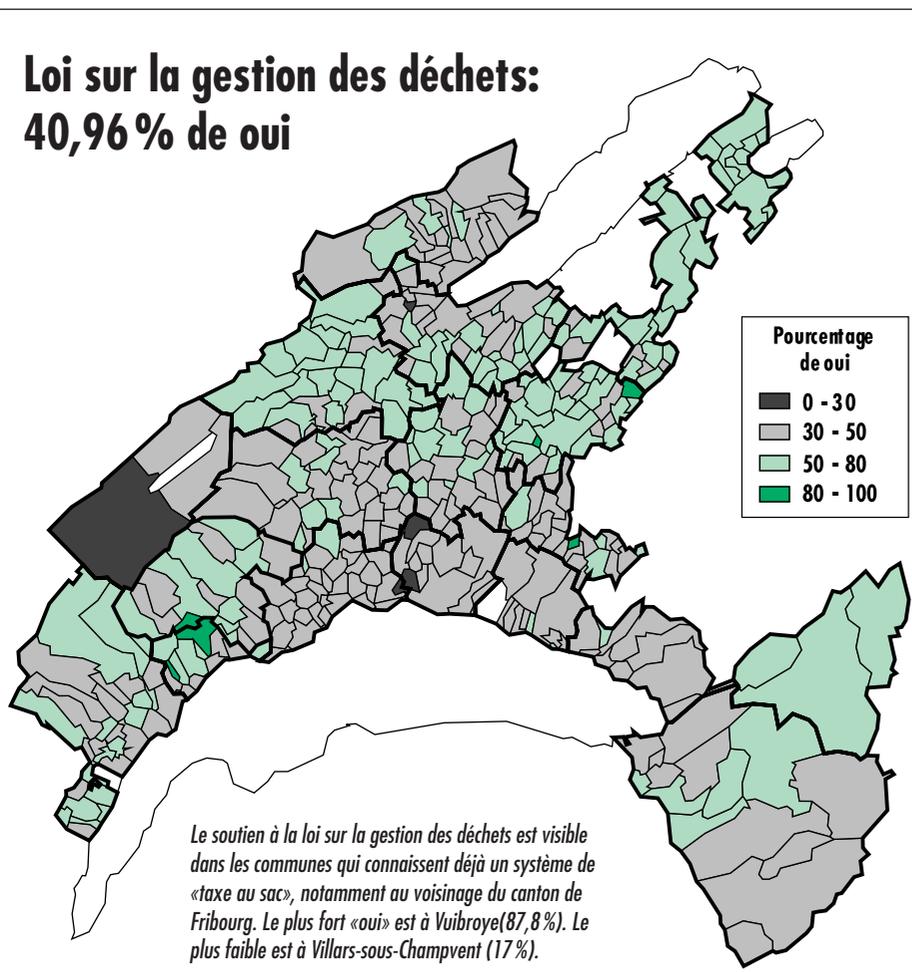
S'agissant de sa politique budgétaire, le Conseil d'Etat rappelle que les effets financiers du M2 seront modestes en 2003 (moins de 4 millions), culmineront en 2007, avec la mise en service du métro, à environ 30 millions, pour baisser progressivement les années suivantes. En outre, le financement du projet M2 s'inscrit dans une planification financière rigoureuse. Les dépenses liées au M2 résultent d'un choix de priorités au terme duquel d'autres projets d'engagements financiers seront réduits, supprimés ou différés.

### Loi sur la gestion des déchets

Quant à la loi sur la gestion des déchets, elle n'a été approuvée que par 40,96 % des votants. Le Conseil d'Etat regrette le rejet de cette loi mais constate avec intérêt que les communes vaudoises pratiquant déjà la taxe au sac ont largement accepté la nouvelle loi.

Le Conseil d'Etat reviendra tout prochainement devant le Grand Conseil avec une nouvelle version de cette loi pour permettre l'introduction des autres éléments qui n'ont pas été fondamentalement contestés durant la campagne (intensification de l'information, prévention de la production de déchets et meilleur contrôle des installations de traitement). Il proposera également une nouvelle stratégie sur les taxes, en tenant compte des propositions visant à atténuer leurs effets sociaux. Car le refus des Vaudois ne dispensera pas à terme la majorité des communes de l'obligation d'introduire un mode de financement conforme au principe de causalité, imposé du reste par la législation fédérale depuis 1997. (com)

## Loi sur la gestion des déchets: 40,96% de oui





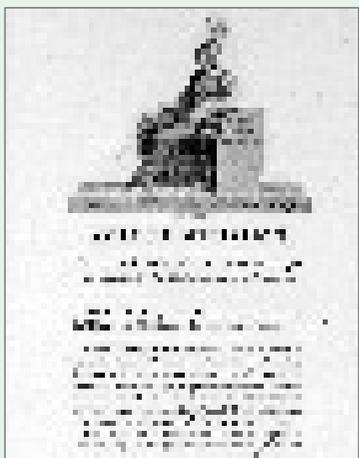
## Les Vaudois à la Consulta

La période de la République helvétique est l'une des plus sombres de l'Histoire suisse. Après quatre ans de conflits et coups d'Etat, Bonaparte décide d'offrir sa médiation et convoque à Paris une Consulta («conférence» en corse) composée de députés venant de tout le pays.

La députation helvétique compte une cinquantaine de personnes. Pour le canton du Léman, les députés «officiels» sont: Henri Monod (préfet national), Auguste Pidou (nommé par le Sénat), Louis Secrétan (ex-législateur) et Jules Muret (ex-sénateur). D'autres personnalités se joignent à la députation, à leurs frais: Louis Bégos (ex-ministre des relations extérieures), Jean-Jacques Cart (ex-sénateur) et Marc-Antoine Pellis (ex-sénateur). Seuls ces sept députés ont le droit de représenter le canton du Léman lors des conférences officielles.

La première des huit réunions a lieu le 10 décembre 1802. Napoléon adresse aux Suisses le message suivant: «la nature a fait votre Etat fédératif, vouloir le vaincre ne peut être d'un homme sage». Il exige que les membres de la conférence se réunissent par canton pour préparer leurs projets de constitution. Début février, l'acte fédéral et les constitutions cantonales sont achevés. Enfin, le 19 février 1803, l'Acte de Médiation – qui constitue l'un des actes fondateurs de la Suisse moderne – est signé en double exemplaire aux Tuileries.

*François Jequier,  
Professeur d'histoire à l'UNIL*



Un exemplaire de l'Acte de Médiation se trouve aux archives fédérales, à Berne, l'autre est conservé aux archives nationales, à Paris.

# vaud2003.ch

## Un programme riche, festif et populaire

*En 1998, le canton a fêté le Bicentenaire de la Révolution vaudoise. En 2003, il fêtera le Bicentenaire de son entrée dans la Confédération en tant que canton souverain, libre et indépendant. Un vaste programme d'actions est prévu.*

La Fondation du Bicentenaire a dévoilé l'ensemble du programme qui sera mis sur pied en 2003 pour célébrer le 200<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération. Programme s'adressant à une grande variété de publics et impliquant de nombreuses personnes, sociétés, associations et collectivités.

De février à octobre, sous l'intitulé *vaud2003.ch*, se dérouleront des manifestations, cérémonies officielles, spectacles, randonnées, expositions, publications, actions de formation civique dans les écoles, ainsi que diverses collaborations avec des manifestations existantes du canton de Vaud – notamment le Comptoir Suisse. Outre les actions et événements qu'elle organise directement, la Fondation du Bicentenaire soutient financièrement vingt projets répartis dans l'ensemble du canton.

Par ailleurs, de vastes recherches historiques de grande qualité scientifique



La Cathédrale de Lausanne avait servi à la cérémonie du Centenaire. Elle sera également utilisée le 14 avril 2003, pour le Bicentenaire.

première séance du Grand Conseil vaudois mais également celle de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale. Cette date verra également la première du Spectacle du Bicentenaire à la Cathédrale de Lausanne, spectacle qui permettra de confronter des acteurs à l'Histoire, projetée sur écran géant. Et, durant le week-end précédent, les Nuits du Bicentenaire retraceront 200 ans de la vie du canton par d'impressionnantes

projections d'images (provenant principalement des collections du Musée de l'Elysée) sur un ou plusieurs bâtiments historiques de Lausanne. A travers le canton, outre les festivités mises sur pied par certaines communes, 25 sérigraphies géantes seront accrochées sur des bâtiments publics importants. Carte blanche a été donnée, pour la création de ces œuvres, aux dessinateurs de presse vaudois.

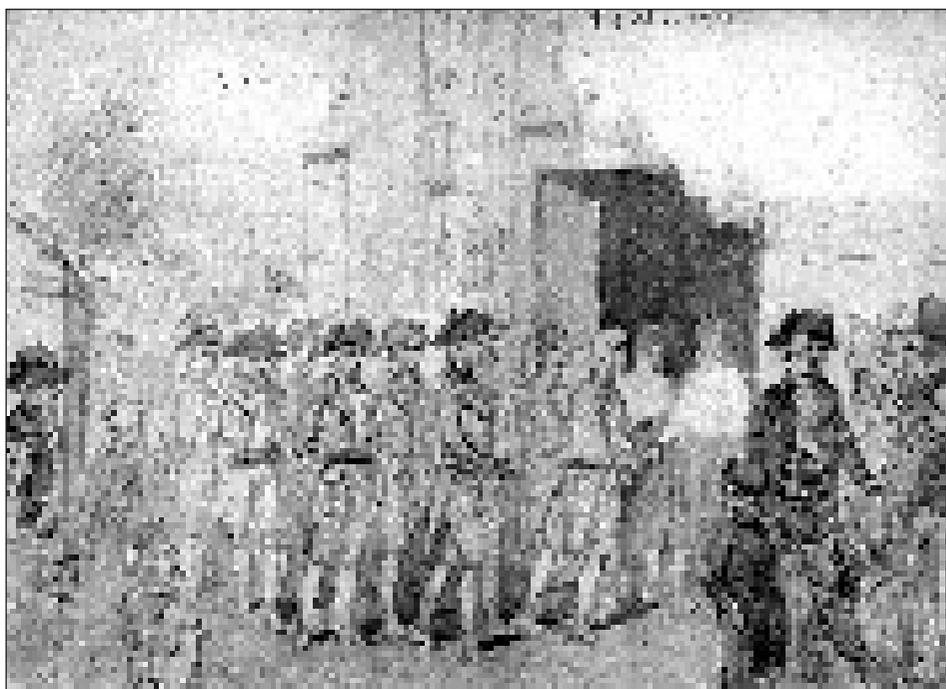
### Journée officielle

L'un des points forts du programme sera bien sûr le 14 avril 2003, qui constituera non seulement la date de commémoration de la

première séance du Grand Conseil vaudois mais également celle de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale. Cette date verra également la première du Spectacle du Bicentenaire à la Cathédrale de Lausanne, spectacle qui permettra de confronter des acteurs à l'Histoire, projetée sur écran géant. Et, durant le week-end précédent, les Nuits du Bicentenaire retraceront 200 ans de la vie du canton par d'impressionnantes

### Caravane itinérante

Fil rouge entre le Bicentenaire et la vie quotidienne



MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE

Attribué à Louis Curtat, ce dessin montre les députés du Grand Conseil entrant à la Cathédrale de Lausanne, le 24 mai 1803. La première réunion du Parlement venait d'avoir lieu, le 14 avril 1803.

du canton, un Messenger - caravane itinérante - se déplacera dès le 21 mars dans les 19 districts vaudois, à la rencontre de la population. Il s'intégrera à des fêtes et manifestations locales existantes, aux cérémonies et événements soutenus ou mis sur pied par la Fondation, et sera présent à chaque moment fort de l'année. D'une étape à l'autre, le Messenger apportera des informations historiques et récoltera les rêves des enfants, à travers un grand jeu concours.

### «On a un bien joli canton»

Nommée le «Gilles», en hommage au poète-chaussonnier, une monnaie du Bicentenaire sera réalisée par la société Faude & Huguenin. Les pièces, frappées du premier vers de La Venoge, seront largement diffusées du printemps à l'automne 2003.

### Large implication des jeunes

Une campagne de sensibilisation - comprenant des aspects ludiques et sur-

prenants - sera entreprise dans le but d'amener le grand public à participer à vaud2003.ch et à s'intéresser à une réflexion de fond, partant de l'un des actes fondateurs de la Suisse moderne. La période historique célébrée a soulevé des questions riches d'enseignements pour l'avenir démocratique. C'est la raison pour laquelle les écoles seront également impliquées dans le cadre de vaud2003.ch. Le Département de la formation et de la jeunesse et la Fondation du Bicentenaire collaborent activement à la mise en place d'un programme de formation citoyenne (voir encadré).

### Emission nationale le 1<sup>er</sup> août

SRG SSR idée suisse s'implique fortement dans les commémorations de 2003 et prépare trois émissions nationales qui seront diffusées sur les différentes chaînes linguistiques. La fête nationale du 1<sup>er</sup> août fera l'objet d'une émission en direct depuis différents lieux - notamment Vaud et Paris.

### Budget géré avec rigueur

Pour assurer le financement de vaud2003.ch, la Fondation du Bicentenaire est dotée d'un fonds spécial de l'Etat, d'un montant total de 4'000'000 francs dont 25% sont réservés aux vingt projets soutenus. Deux partenaires principaux, Swisscom et Migros Vaud, ont choisi de participer au Bicentenaire en lui apportant un important soutien. La Fondation a également obtenu l'appui de la BCV et de l'ECA, ainsi que de celui de la Loterie Romande. Grâce à ces divers soutiens, le budget global de la Fondation du Bicentenaire s'élève aujourd'hui à 5'040'000 francs.

*Toutes les informations relatives au Bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération sont disponibles sur le site [www.vaud2003.ch](http://www.vaud2003.ch).*

*Début mars 2003, chaque foyer vaudois recevra le programme officiel de vaud2003.ch. Le journal 24 heures publiera également, au printemps, un supplément consacré au Bicentenaire.*

## La commémoration dans les écoles

Les horloges des écoles du canton se mettront aussi à l'heure du Bicentenaire. L'occasion est rêvée pour rappeler aux élèves les événements de 1803 et souligner leur signification. Cette commémoration est aussi un moyen de revitaliser l'intérêt de chacun pour la vie démocratique et pour réintroduire dans les écoles une formation à la vie civile, sociale, économique et politique. Les écoliers bénéficieront pour cela d'une information vivante et de première main puisqu'il est prévu, à l'occasion d'une journée cadre dans les établissements, le 11 avril 2003, que des députés et des constituants de chaque arrondissement électoral viennent présenter et débattre avec les élèves de la nouvelle Constitution.

Mais les actions mises en place par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) en collaboration avec la Fondation du Bicentenaire ne s'arrêtent pas à une journée-cadre. Elles se développeront tout au long de l'année. Les élèves des degrés 7 à 9 ainsi que les gymnasiens et les apprentis recevront une plaquette commémorative contenant le texte de la nouvelle Constitution et des extraits significatifs des précédentes. Le Bicentenaire proposera également un choix d'activités dans lesquelles les enseignants pourront puiser pour organiser courses d'écoles et autres visites d'expositions. Le DFJ éditera un guide de présentation des festivités qui décrira les 20 projets soutenus par la Fondation du Bicentenaire.

De plus, deux modules d'enseignement pilotes inaugureront un nouveau concept d'éducation à la citoyenneté: le premier offrira une approche du phénomène de la médiation, dans une perspective historique et aussi dans un sens plus large, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans les écoles et dans la société. Le deuxième module sera centré autour de la loi, et en particulier du rôle des constitutions; il permettra une exploitation pédagogique de la plaquette commémorative. D'autres modules sont prévus dès la rentrée scolaire 2003 et formeront la base d'un nouveau matériel scolaire d'éducation à la citoyenneté intégré aux disciplines.

# Depuis 3 mois, Marcelin accueille plus de 2000

*Depuis le 26 août les apprentis des métiers du bâtiment du canton ont pris possession de leur nouvelle école. Ils sont les premiers jeunes gens à investir ces locaux de la région morgienne. Ils devraient être rapidement rejoints par les gymnasiens. Historique de cette construction.*

**L**e centre de Marcelin deviendra d'ici moins d'une année une véritable fourmilière de formations lorsque les gymnasiens de la région y rejoindront les apprentis qui l'ont déjà investi lors de la rentrée d'août 2002. Une première.

Si la totalité des locaux ne sont pas terminés, ils accueillent déjà, depuis 3 mois, les apprentis. Mais pour que ces derniers puissent commencer leur année scolaire dans de bonnes conditions, il a fallu finaliser une grande partie des travaux prévus. Ainsi, toute la partie commune entre les deux bâtiments – le centre d'enseignement professionnel et le gymnase – a été achevée. S'articulant autour d'un patio central, elle compte les salles d'informatique, la bibliothèque-médiathèque, la cafétéria et les lieux de gymnastique. Ces locaux représentent près des 2/3 du volume total de l'établissement. Et, depuis le 26 août, ils sont utilisés par 125 enseignants et 2112 apprentis.

Des efforts considérables ont été déployés afin de tenir compte au maximum

des besoins particuliers de tous les utilisateurs, présents et futurs. Une multitude de séances de travail ont été organisées. Les plans ont été vus et corrigés à maintes reprises, les détails de construction également. Malgré cela quelques adaptations et corrections mineures devront être encore effectuées.

## Une idée originale

L'idée de réunir sur un même site et pour la première fois dans le canton deux filières de formation traditionnellement cloisonnées – celle de la formation professionnelle et celle de l'enseignement gymnasial – a germé à la fin des années 80. C'est à cette époque que la nécessité de construire un gymnase dans la région morgienne est venue s'ajouter aux besoins déjà exprimés pour une école professionnelle dans cette même région.

Le terrain de Marcelin n'entrait pas en ligne de compte, puisqu'il était dévolu à l'enseignement agricole. Ainsi, dans un premier temps, un terrain susceptible de

recevoir ces importants travaux avait été cherché sur le territoire de Morges.

C'est en 1992 que les terrains de Marcelin sont devenus en partie disponibles, lorsque le Grand Conseil a confirmé le regroupement de l'enseignement agricole à Grange-Verney.

Les arguments en faveur de cette option n'étaient pas uniquement de nature financière. Cette possibilité offrait tout de même une économie de l'ordre de 15 millions de francs. Mais, l'enseignement de tous les autres métiers de la terre restant à Marcelin, il était important de consolider cette école professionnelle en l'intégrant dans le nouveau centre d'enseignement.

## Un choix économique

En 1994, le Grand Conseil a accordé un crédit de 6,5 millions de francs pour financer le concours d'architecture et les études qui devaient lui succéder. Il confirmait ainsi le principe du regroupement des deux écoles – générateur d'économies – et le choix du site de Marcelin.

A cette époque la législation relative aux marchés publics n'existait pas. Malgré cela, le Conseil d'Etat avait décidé d'ouvrir le concours aux architectes de tous les cantons romands. Un concours en deux phases: l'une assimilable à un concours d'idées – 167 projets rendus – et l'autre destinée à développer 12 projets retenus. Aucun mandat direct ne permet un tel brassage d'idées, un pareil inventaire de solutions.

## Une synthèse optimale

Une des caractéristiques majeures du projet choisi était de former – partant des bâtiments existants et de la cour historique – un nouvel ensemble cohérent.

Mais l'argument économique, la simplicité et la compacité des constructions, l'utilisation parcimonieuse du terrain, le concept énergétique et écologique, ainsi que le souci d'atténuer son impact dans le paysage ont également constitué des facteurs déterminants.

A l'issue du concours, l'établissement d'un plan d'affectation cantonal (PAC) et la mise au point du projet et son chiffrage ont été réalisés. L'établissement du PAC s'est déroulé sans trop de difficultés malgré le fait qu'une importante partie du terrain devait passer du statut de zone agricole à celui de zone d'utilité publique.

## Un projet en trois axes

Quant au projet, il fut développé selon 3



*Les apprentis apprécient particulièrement la nouvelle cafétéria. Ce lieu de rencontre et d'accès au secteur commun, fonctionne en complémentarité avec le restaurant existant.*

# apprentis

axes prioritaires: l'économie, l'écologie et la fonctionnalité.

Il était important de tirer le meilleur parti de la cohabitation, afin de mettre en commun le maximum de locaux d'enseignement et de services. C'est le cas pour la bibliothèque-médiathèque, les locaux d'informatique, l'auditoire, des locaux de travail, la cafétéria, etc. Ces synergies ont permis une réduction de coût de l'ordre de 20 millions de francs.

En ce qui concerne l'écologie, plusieurs options ont été prises, elles vont du recyclage des eaux pluviales pour le rinçage des toilettes, jusqu'à la végétalisation des toitures, en passant par l'optimisation de l'installation de capteurs solaires déjà présents sur le site, etc.

## Chauffé au bois

Un effort particulier a été fait pour augmenter les performances thermiques des nouveaux bâtiments. Ils sont entre 30 et 40 % plus performants que les valeurs cibles de la norme. De plus, l'option d'un chauffage au bois s'est rapidement dégagée comme la plus intéressante. D'ailleurs, cet élément est devenu un véritable projet en soi. L'option qui est développée actuellement est la mise en place d'un chauffage au bois capable de chauffer non seulement le site de Marcelin, mais également l'hôpital de Morges et, dans une deuxième phase, des quartiers d'habitation de la Commune.

## Des locaux amputés

Avant de présenter le projet au Grand Conseil, le Conseil d'Etat, par souci de réduction du coût, a pris la décision de remettre à une étape ultérieure trois éléments importants du programme initial: la double salle de sport et aula pour l'ensemble, la création d'une nouvelle cuisine professionnelle liée à l'agrandissement du restaurant actuel, ainsi que la réalisation d'un parking de 250 places.

Cette décision a permis une réduction du coût de quelque 13,3 millions de francs. Mais elle a, en revanche, provoqué des difficultés d'adaptation du projet. Il a fallu tenir compte de cette nouvelle donne, tout en ménageant l'avenir. D'ailleurs, l'amputation des trois éléments pose déjà quelques problèmes aujourd'hui.

La situation deviendra encore plus critique dans une année, lors du transfert de la totalité du gymnase dans ses nouveaux locaux.

*Alexandre Antipas  
Président de la Commission*



DR  
26 août 2002, les premiers apprentis arrivent à Marcelin. La couleur très sombre du bâtiment s'harmonise avec les ombres du paysage et réduit l'impact visuel du volume.



DR  
Les locaux communs s'organisent autour d'un vaste patio.

### La commission de construction est composée de:

- Alexandre ANTIPAS, architecte au SBMA, président
- Jean-Luc CAILLAT, directeur CEP Morges
- Jean-François CHARLES, adjoint, SESSFO
- Claude FELBERBAUM, directeur du gymnase de Morges
- Charles-Louis MOREL, directeur de l'enseignement agricole vaudois
- Eric de MURALT, architecte, SFP

### Le consortium de planification est composé de:

- Geminasca-Delefortrie SA, Neuchâtel
- Tekhne Management SA, Lausanne

# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

## DFIN Département des finances

### Adjoint-e C (adjoint-e du responsable de l'office cantonal de l'impôt anticipé) pour l'Administration cantonale des impôts 100%

**Mission:** seconder le responsable de l'OCIA dans le cadre de ses activités de direction, d'organisation et de planification des tâches de la section. Apporter un soutien technique aux Offices d'impôt de district dans les domaines d'activités orientés « métiers » (impôt anticipé, imputation forfaitaire, retenue USA, CDI, etc.). Veiller au développement des compétences et aptitudes des collaborateurs/trices actifs dans ces domaines. Garantir une application uniforme et cohérente des directives fiscales du canton en matière d'impôt anticipé. Assumer des tâches opérationnelles dans les domaines du traitement de l'impôt anticipé et de l'estimation des titres non cotés. Collaborer avec les autres sections de l'ACI et être le/la répondant-e technique de son domaine d'activité pour les autres sections et divisions de l'ACI (cl. 24-28).

**Profil:** titre universitaire. Pratique de 3 ans en règle générale. De formation supérieure (universitaire, expert-comptable, expert fiscal, comptable, agent fiduciaire) ou équivalente, vous êtes au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de la fiscalité et d'une expertise de haut niveau dans celui de l'IA et des conventions de double imposition en particulier. Vos aptitudes à conduire un groupe de collaborateurs/trices ne sont plus à démontrer, votre esprit d'équipe ainsi que votre sens de la communication sont développés et vous offrez une bonne résistance au stress. Vous appréciez les activités variées et vos qualités reconnues sont esprit d'analyse et de synthèse, professionnalisme, entregent et sens réel de la qualité de service. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous rédigez avec aisance. Votre maîtrise des langues allemande et anglaise représente un avantage.

**Renseignements:** M. Pierre Dériaz, 021/316.21.09

**Adresse:** réf. 3849G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

### (7 postes) Taxateur/trice fiscal-e D, C, B ou A (Contrôleur/euse d'impôt) pour l'Administration cantonale des impôts 100%

**Mission:** contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Employé-e de commerce, comptable, agent-e fiduciaire ou équivalent, vous faites valoir quelques années d'expérience dans les domaines de la fiscalité et/ou de la comptabilité. Précis-e, organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité de service.

**Renseignements:** Mme Fabienne Marmillod, 021/316.24.07

**Adresse:** réf. 3802G, Administration cantonale des impôts, Mme Fabienne Marmillod, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

### Taxateur fiscal H/F (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%

**Mission:** contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Employé-e de commerce, comptable, agent-e fiduciaire ou équivalent, vous faites valoir quelques années d'expérience dans les domaines de la fiscalité et/ou de la comptabilité. Précis-e, organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité de service.

**Renseignements:** M. Eric Horisberger, 021/316.22.01

**Adresse:** réf. 3853G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

### Employé-e d'administration (secteur salaires) au Service du personnel 80 à 100%

**Mission:** préparation et saisie des données administratives et salariales du personnel nouvellement entré. Suivi de la gestion administrative des dossiers. Divers travaux inhérents au secteur des salaires (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Maîtrise des outils bureautiques courants. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.

**Renseignements:** M. Adrien Pletti, 021/316.19.47

**Adresse:** réf. 3843G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Adrien Pletti, Caroline 4 - 1014 Lausanne

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Directeur/trice de l'établissement secondaire à deux divisions de Cheseaux-sur-Lausanne/La Chamberonne 100%

**Mission:** direction d'un établissement scolaire (cl. 29-31).

**Profil:** brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes supérieures, ou brevet vaudois de maître-esse secondaire des degrés 8 et 9 (BFC II); ou 1. brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires, 2. licence ès sciences de l'éducation en pédagogie ou pédagogie curative ou 1. licence ès lettres (reconnue pour l'enseignement), ès sciences (diplôme d'Etat) ou ès sciences économiques de l'Université de Lausanne; 2. brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire, titres correspondants délivrés par un autre canton romand ou attestations d'équivalence de titres délivrées par le département. Délai d'envoi des candidatures: 3 décembre 2002.

**Renseignements:** M. John Christin, 021/316.31.03

**Adresse:** réf. 3859G, Mme Françoise Behn, Ch. des Epis d'Or 3 - 1036 Sullens

## Concepteur/trice en informatique (Analyste-programmeur/euse) au Centre informatique de l'Université (éventuellement à temps partiel) 100%

**Mission:** concevoir et développer les applications administratives et financières pour l'Université, sous toutes les plateformes utilisées au Centre informatique, et en particulier participer aux développements SAP (cl. 23-26).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans en règle générale comme analyste programmeur/euse, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent ; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, pratique de 10 ans en règle générale dans l'informatique, dont 5 comme analyste programmeur/euse. Formation universitaire ou expérience équivalente. Première expérience d'analyse. Compétences techniques en système de gestion de bases de données relationnelles, compétences en langages de programmation (L4G, L3G), notions de comptabilité. Autonomie d'action. Esprit d'analyse. Rigueur dans la tenue des dossiers. Sens du service et du travail en équipe.

**Renseignements:** M. Akram Hajjaoui, 021/692.22.53

**Adresse:** réf. 3839G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

## Employé-e principal-e d'administration à la Gestion des locaux de l'Université 50%

**Mission:** gestion des réservations des salles de cours de l'Université. Participation à la gestion des places de parc, des frais de téléphone et des frais d'exploitation des bâtiments. Secrétariat (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise du français (rédaction). Maîtrise des outils de bureautique usuels (Word, Excel, bases de données) et aisance avec Internet et le courrier électronique. Bonne organisation. Sens de l'adaptation. Bonnes qualités relationnelles et sens du service.

**Renseignements:** M. Pierre-Alain Meier, 021/692.26.11

**Adresse:** réf. 3836G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Mme Tessa Gozzo, BRA - 1015 Lausanne

## Employé-e principal-e d'administration ou Employé-e d'administration au Gymnase d'Yverdon 100%

**Mission:** travaux administratifs et comptables au sein d'une petite équipe.

**Profil:** employé-e principal-e d'administration: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Employé-e d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Grand intérêt pour l'informatique avec volonté de se perfectionner si nécessaire. Sens des responsabilités, discrétion et précision.

**Renseignements:** Mme Francine Melville, 024/425.61.41

**Adresse:** réf. 3852G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. François Bruand - 1401 Cheseaux-Noréaz

## Employé-e d'administration au Service de la formation professionnelle 100%

**Mission:** activité variée et motivante, en collaboration avec les milieux professionnels au sein d'une équipe dynamique (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Priorité sera donnée à une personne titulaire d'un CFC de commerce. Bonnes connaissances des outils informatiques de base (Word, Excel, Access), précision, esprit d'initiative, sens de l'organisation, facilité de contact et entregent. Maîtrise du français. La connaissance de l'allemand serait un plus. Délai de postulation: 6 décembre 2002.

**Renseignements:** M. Marc Morandi, 021/316.63.64

**Adresse:** réf. 3848G, Service de la formation professionnelle, M. Marc Morandi, Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne

## DIRE Département des institutions et des relations extérieures

### Conseiller juridique A au Service de justice, intérieur et cultes 100%

**Mission:** au service de l'Administration et du Conseil d'Etat, donner des avis de droit, instruire des recours, rédiger des projets de décision à un niveau gouvernemental et élaborer des textes normatifs. Travail intéressant, autonome et varié au sein d'une équipe spécialisée (cl. 27-31).

**Profil:** brevet d'avocat. Goût pour la chose publique.

**Renseignements:** M. Jean-Luc Schwaar, 021/316.45.45

**Adresse:** réf. 3851G, Service de justice, intérieur et cultes, M. Jean-Luc Schwaar, Place du Château 1 - 1014 Lausanne

### Premier/ère secrétaire A pour la Préfecture du district d'Aubonne 100%

**Mission:** sous la responsabilité du Préfet, assurer la gestion administrative de la préfecture. Etablir les PV et le suivi administratif des séances de conciliation en matière de baux (à loyer), assurer la gestion administrative des procédures en matière d'amendes ou de délits, assurer l'accueil et l'information au guichet et au téléphone, assurer le secrétariat du préfet, le secrétariat de la Commission d'apprentissage, la comptabilité et le budget de la préfecture. D'une manière générale, assister le Préfet dans la préparation de ses séances et dans l'exercice de ses mandats (cl. 18-20).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 10 ans en règle générale. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs spéciaux impliquant des responsabilités particulières et demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Délai d'envoi des candidatures: 10.12.02

**Renseignements:** M. Jean-Jacques Roch, 021/808.50.17

**Adresse:** réf. 3857G, M. Jean-Jacques Roch, Préfet du district d'Aubonne, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 - 1170 Aubonne

### (3 postes) Employé-e de bibliothèque pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Riponne 50%

**Mission:** travail en équipe dans un environnement informatisé: délivrer aux usagers les ouvrages demandés en prêt, procéder aux prolongations et aux réservations, enregistrer les retours. Assister les usagers dans l'utilisation d'équipements divers. Rechercher les documents en magasins, préparer, reclasser les ouvrages en retour de prêt (cl. 8-10).

**Profil:** pratique de 8 ans en règle générale. Maîtrise des outils bureautiques, intérêt pour les livres et autres supports d'information. Esprit d'initiative, motivation, méthode. Aisance et tact dans les relations avec le public, bonne résistance au stress, ponctualité, dynamisme. Aptitude à travailler de manière autonome aussi bien qu'à collaborer au sein d'une petite équipe. Prière d'adresser vos offres manuscrites et accompagnées de votre dossier complet.

**Renseignements:** M. Jean-Claude Beucher, 021/316.78.62

**Adresse:** réf. 3837G, 3838G et 3842G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman - 1015 Lausanne

### Employé-e de bibliothèque pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Riponne 50%

**Mission:** étiqueter les collections: livres, disques, CD-roms, DVD, vidéo-cassettes (confection des étiquettes sur machine, pose des étiquettes sur les documents, placement du système anti-voil) (cl. 8-10).

**Profil:** pratique de 8 ans en règle générale. Goût pour les activités manuelles, personne soigneuse, précise, formée au travail sur ordinateur. Capacité à s'adapter aux événements et aux changements de méthode de travail. Aptitude à travailler de manière autonome aussi bien qu'à collaborer au sein d'une petite équipe.

**Renseignements:** Mme Marlyse Vernez, 021/316.78.47

**Adresse:** réf. 3858G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman - 1015 Lausanne

## DEC

Département de l'économie

### Adjoint-e C (Adjoint-e du Chef de la Coordination des Offices régionaux de placement - ORP) pour le Service de l'emploi 100%

**Mission:** seconder le Chef de la Coordination des ORP dans ses tâches de direction du dispositif ORP (13 offices et 1 cellule de coordination). Assurer les tâches et les prérogatives de responsable de formation pour les ORP vaudois (cl. 24-28).

**Profil:** titre universitaire avec pratique de 3 ans en règle générale dès son obtention. Formation de niveau supérieur. Titre complémentaire en formation des adultes. Expérience confirmée dans les domaines liés à l'emploi et au marché du travail (chômage en particulier). Plusieurs années d'expérience dans la conduite de personnel, la direction d'un office et dans la fonction de responsable de formation. Très bonnes connaissances des domaines de l'emploi et du chômage, de l'intervention sociale, du conseil en personnel, de la gestion des RH et de la formation des adultes. Sens de la communication, aptitude à animer et conduire des groupes de travail, aptitude à la négociation, lecture et compréhension de l'allemand souhaitées, maîtrise des logiciels MS Office. Délai d'envoi des candidatures: 6 décembre 2002.

**Renseignements:** M. Philippe Beuret, 021/316.61.09

**Adresse:** réf. 3862G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

### Chargé-e de recherche (Conseiller/ère en ressources humaines) pour le Secrétariat général 100%

**Mission:** conseiller les services dans la gestion des ressources humaines dans le respect des règles établies et en coordination avec le SPEV. Gérer les activités de recrutements et de suivi des dossiers des collaborateurs-trices. Gérer et mettre en oeuvre la politique des apprentis au niveau du département/service. Garantir la mise en oeuvre de la politique relative au personnel et à la formation ainsi que l'application des systèmes et instruments de conduite pour le personnel. Gérer et mettre en oeuvre des projets selon les besoins définis dans la politique RH (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Formation universitaire ou brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel. Expérience confirmée de 2 ans minimum dans le domaine des RH souhaitée. Intérêt marqué pour les institutions et le service public. Bonne connaissance des outils informatiques standards, aisance, tant dans les tâches de coordination que dans l'analyse et la synthèse de dossiers. Afin de respecter l'équilibre de l'équipe RH en place, les candidatures féminines seront tout particulièrement appréciées.

**Renseignements:** M. Marc Bonzoms, 021/316.62.78

**Adresse:** réf. 3850G, Secrétariat général du DEC, M. Marc Bonzoms, Caroline 11 - 1014 Lausanne

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Adjoint-e B (Adjoint-e pour les dossiers intercantonaux et fédéraux) au Service de la santé publique 80%

**Mission:** vous êtes membre de l'état-major du Service de la santé publique en tant que référent-e pour les dossiers intercantonaux et fédéraux dans le domaine sanitaire. En coordination avec les autres divisions du Service et les autres services du Département, vous appuyez le Chef de service et le Chef de département pour les conférences nationales et romandes des responsables cantonaux de la santé. Vous collaborez avec les divisions pour traiter des dossiers y afférents. Vous orientez le Chef de département, le Chef de service

et les divisions sur les développements en cours, notamment au plan de la législation fédérale (révision LAMal, etc.) et vous établissez les contacts à cet effet avec les instances nationales et les autres cantons. Vous contribuez à l'élaboration des plans de mise en oeuvre des nouvelles dispositions légales (cl. 27-30).

**Profil:** titre universitaire. Pratique de 8 ans en règle générale. Assumer des responsabilités importantes. Votre profil: titulaire d'une licence en sciences sociales et politiques, en droit ou en économie, ou dans une autre discipline en relation avec la fonction, vous bénéficiez d'une expérience de trois ans au moins dans le domaine de la santé publique. Vous vous exprimez couramment en allemand et si possible en dialecte. Vous disposez de capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction et de coordination, vous établissez des contacts avec aisance et êtes très autonome dans l'organisation de votre travail. Vous êtes à l'aise avec le maniement d'informations chiffrées (budgets, statistiques). Délai d'envoi des candidatures: 15 décembre 2002.

**Renseignements:** Mme Catherine Schaffner, 021/316.42.29

**Adresse:** réf. 3855G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

### Infirmier/ère chef-fe d'unité de soins avec spécialisation (Infirmier/ère en hygiène, prévention et contrôle de l'infection) au Service de la santé publique 100%

**Mission:** mise en oeuvre du Concept vaudois d'Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection (HPCI) dans les établissements sanitaires, EMS et soins à domicile. Responsable infirmière de l'Unité de coordination cantonale (DAMPH). Référente du SSP en matière HPCI et hygiène publique (cl. 23-25).

**Profil:** diplôme d'infirmier/ère ou titre jugé équivalent. Certificat ou diplôme de spécialisation reconnu par l'Association suisse des infirmiers ou par la Croix-Rouge suisse ou titre jugé équivalent (en règle générale supérieure à 300 heures). Exerce son activité dans sa spécialisation. Formation de cadre (en règle générale supérieure à 300 heures). Assure la direction d'une équipe, organise la formation des stagiaires et maîtrise parfaitement des techniques complexes. Infirmier/ère spécialisée en prévention et contrôle de l'infection (formation IRSP ou équivalente validée par un diplôme). Formation en gestion de projet et dans le domaine de la Qualité. Formation complémentaire en épidémiologie et santé communautaire souhaitée. Expérience de 6 ans au moins en institutions sanitaires, dont: 3 ans dans le domaine de l'hygiène, prévention et contrôle de l'infection. La participation à un programme Qualité serait un atout supplémentaire. Capacité de travailler en collaboration avec plusieurs instances: DAMPH, Division Qualité et Division médicale du Service de la santé publique, réseaux de soins. Compétences pédagogiques. Sens de la collaboration et de la négociation, sens de la diplomatie. Connaissances en informatique. Délai d'envoi des candidatures: 15 décembre 2002

**Renseignements:** Mmes Janine Resplendino, 021/316.42.25, ou Françoise Jacques, 021/316.42.12

**Adresse:** réf. 3856G, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Employé-e principal-e d'administration pour la Police cantonale 80%

**Mission:** travaux de secrétariat au profit du Chef et des membres de la cellule de conduite du projet Police 2000 et des groupes de travail spécifiques. Tous travaux de correspondance, statistiques, classement, préparation des dossiers, procès-verbaux de séances, accueil (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Pas d'inscription au casier judiciaire. Discrétion, sens de la confidentialité. Nationalité suisse ou permis C. Flexibilité, polyvalence, capacité d'adaptation. Esprit d'équipe, capacité d'intégration. Autonomie, indépendance. Aisance dans les contacts.

Maîtrise du français (excellente orthographe). Bonnes connaissances de l'allemand (lu et écrit). Maîtrise de Word office, Excel, Lotus, Powerpoint. Véhicule recommandé (pas de transport public à proximité). Restaurant d'entreprise à disposition.

**Renseignements:** M. Frédéric Dupuis, 021/644.82.15

**Adresse:** réf. 3861G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette - 1052 Le Mont

## OJV

Ordre judiciaire vaudois

### Secrétaire juriste à l'Office d'instruction pénale de La Côte, Morges 100%

**Mission:** rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête, participation aux audiences de juges, recherches juridiques; éventuellement gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc.) (cl. 22-25).

**Profil:** licence en droit. Intérêt pour le droit pénal, maîtrise de la dactylographie et connaissance usuelle de l'informatique.

**Renseignements:** M. Jean-Marie Ruede, 021/803.91.00

**Adresse:** réf. 3840G, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de La Côte, Place Saint-Louis 4, CP 136 - 1110 Morges 1

### Secrétaire juriste à l'Office d'instruction pénale de La Côte, Morges 50%

**Mission:** rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête, participation aux audiences de juges, recherches juridiques; éventuellement gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc.) (cl. 22-25).

**Profil:** licence en droit. Intérêt pour le droit pénal, maîtrise de la dactylographie et connaissance usuelle de l'informatique.

**Renseignements:** M. Jean-Marie Ruede, 021/803.91.00

**Adresse:** réf. 3845G, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de La Côte, Place Saint-Louis 4, CP 136 - 1110 Morges 1

### Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron 100%

**Mission:** secteur pré-exécution. Activités découlant de l'enregistrement des réquisitions de poursuites. (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Excellente orthographe. Sens de l'initiative.

**Renseignements:** M. Henri Fracheboud, 021/905.97.91

**Adresse:** réf. 3844G, M. Henri Fracheboud, préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron, Av. de Lucens 1 - 1510 Moudon

### Employé-e d'administration à l'Office du tuteur général 100%

**Mission:** tenue et gestion complète des comptes des pupilles (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce, titre jugé équivalent ou CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans). Pratique de 5 ans en règle générale. Personne précise et méthodique. Aptitude à travailler de manière autonome. Maîtrise de l'outil informatique (Word et Excel).

**Renseignements:** M. Hubert Perroset, 021/316.66.84

**Adresse:** réf. 3846G, Mme Marianne Bornicchia, Tutrice générale, Ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

## BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture  
(prendre rendez-vous):  
8h - 12h et 13h30 - 17h  
(vendredi jusqu'à 16h30)

## 17 aides-soignants du CHUV reçoivent leur certificat Croix-Rouge

Dix-sept employés d'hôpital, travaillant au CHUV, ont reçu leur *certificat de la Croix-Rouge Suisse d'aide-soignant*. C'était le 8 novembre, à l'École de soins infirmiers de Subriey, à Vevey. Le certificat obtenu est reconnu dans toute la Suisse.

Ces collaborateurs font partie de la première volée d'un programme ambitieux de formation accélérée d'aide-soignant/e. Cet apprentissage, effectué en cours d'emploi, a été mis sur pied par la direction des soins infirmiers du CHUV, en collaboration avec l'école de Subriey.

Cette formation s'inscrit dans le cadre des mesures prises pour

renforcer les qualifications du personnel d'aide, revaloriser les professions de soins et lutter contre une pénurie chronique de personnel qualifié dans ce secteur. Elle s'adresse potentiellement à quelque 140 collaboratrices et collaborateurs, non qualifiés, du CHUV.

D'ici 2005, cinq volées d'une vingtaine d'employés suivront cette formation de 7 mois, en cours emploi. Le deuxième groupe est déjà dans l'aventure depuis mi-novembre.

Pour tous renseignements complémentaires: Patrick Genoud, Sous-directeur des soins infirmiers, CHUV, tél. 021 314 18 23.



# La «Journée des filles» dans l'administration cantonale



LUDMILA GILSOVIC

## Un air de famille

Le domaine d'activité de son père, directeur financier du DFJ, ne l'intéresse pas vraiment pour en faire son métier. Mais, rencontrée en début de journée, Camille, 15 ans, fille de Yves-Richard Demaurex, n'excluait pas de changer d'opinion à l'issue de la *Journée des filles*.

Assistant à une séance de travail entre son père et Daniel Antonetti, contrôleur de gestion, la jeune fille était accompagnée par une amie, Chloé Traube. Prise de notes et ambiance studieuse pour ces deux adolescentes découvrant le monde du travail de l'intérieur. Pensent-elles qu'il y a des métiers plutôt masculins? «Non.» Même si elles déclarent que les métiers techniques attirent encore aujourd'hui plus les garçons. Si Chloé n'a pas encore d'idée sur un métier qui lui plairait, Camille, en revanche, se déclare attirée par la médecine. La tête bien faite, toutes désirent continuer leurs études. L'administration cantonale ne les comptera donc probablement pas dans les prochaines volées d'apprentis. — LuG

*L'administration vaudoise accueillait, le 14 novembre, les filles de ses collaboratrices et collaborateurs. L'expérience a suscité des commentaires enthousiastes de la part des participantes.*



ANNIKA GIL

*Sophie, Amandine, Rima, Roxane, Pauline, Capucine, Ziriana et Justine, les filles de collaborateurs du Service du personnel et du Bureau de l'égalité ont participé dans les Départements des finances et de l'économie.*

«C'est cool», «j'aimerais bien faire le même travail que ma mère». Et les filles de s'exclamer de plus belle et d'emplier les locaux feutrés du Bureau de l'égalité d'un surprenant brouhaha pendant toute la *Journée des filles* du 14 novembre dernier. Au menu des six demoiselles, âgées de 12 à 15 ans: découvrir le quotidien professionnel de leur maman ou de leur papa, en visitant les différents services et bureaux appelés

à collaborer régulièrement avec eux ou en s'attelant à des tâches administratives telles que préparer un envoi groupé d'enveloppes.

### 2200 candidates

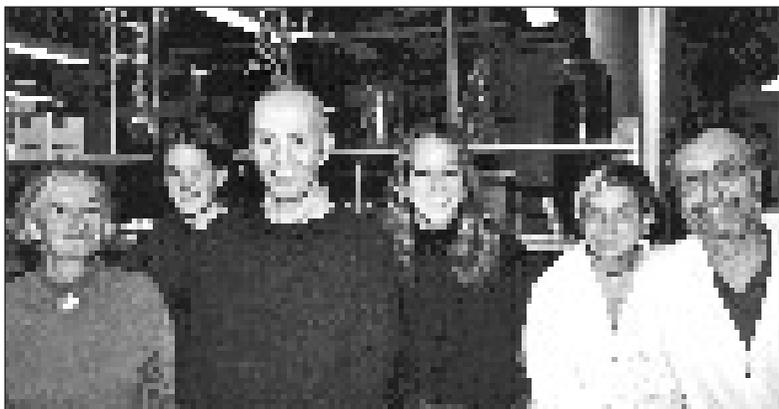
Une découverte du fonctionnement de l'administration cantonale et des possibilités professionnelles offertes qui a largement séduit les écolières issues des classes de la 5e à la 10e année puisqu'elles ont été plus de 2200 à participer au concours lancé au niveau du canton et remporté par le duo père-fille Sonia (11 ans) et Dominique Joly, monteur de voies aux CFF. Le Département de la formation et de la jeunesse avait d'ailleurs joué le jeu en libérant de cours les filles désireuses de vivre un jour au boulot avec un parent.

«Elle m'en aurait voulu si je ne l'avais pas invitée à venir avec moi au travail aujourd'hui», glisse malicieusement André Pointet, laborant en chimie au

Service des eaux, sols et assainissement (SESA). Elle, c'est Lucila, sa fille de 12 ans, qui note des résultats d'examen sur des formulaires. Avec entrain. Car tout ce qui touche à la chimie l'intéresse, au point qu'elle est déjà venue travailler avec son père pendant les dernières vacances d'été.

### Métiers scientifiques valorisés

Dans des bureaux voisins, Stéphanie Lods (15ans) s'initie quant à elle à la saisie informatique d'échantillons aux côtés de sa mère hydrobiologiste. Deux exemples de profession scientifique que la *Journée des filles* souhaite valoriser aux yeux des écolières afin qu'au moment de choisir un apprentissage parmi les 200 filières proposées, leur attention ne se borne pas seulement aux quelques formations traditionnellement réservées aux filles (coiffeuse, vendeuse, employée de commerce...)



ANNIKA GIL

*Lucila Pointet, Céline Vioget et Stéphanie Lods se sont familiarisées avec l'univers du Service des eaux, sols et assainissement au Département de la sécurité et de l'environnement.*

Annika Gil

# Loi sur le personnel: date d'entrée en vigueur maintenue

*Tous les partenaires pourront négocier le règlement de la loi sur le personnel, dont l'entrée en vigueur reste fixée au 1er janvier 2003*

Le Conseil d'Etat a pris acte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 15 novembre dernier, qui porte sur le caractère inégalitaire de l'organe de consultation ayant élaboré les règlements de la nouvelle loi sur le personnel.

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral estime que la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) a bénéficié d'une position privilégiée dans le processus d'élaboration du règlement d'application de la loi sur le personnel. Le Conseil

d'Etat avait voulu permettre à l'association signataire de l'accord qui fut à la base de la loi de vérifier que le contenu des règlements était conforme à l'accord signé. Ainsi, la FSF faisait partie du comité de pilotage, alors que les autres associations et syndicats étaient consultés sur le projet de règlement.

La décision des juges a été prise à trois voix contre deux, montrant ainsi l'aspect complexe du dossier. Le Conseil d'Etat étudiera les considérants du Tribunal fédéral dès qu'ils lui seront communiqués. Dans l'immédiat, il a décidé de dissoudre l'actuel comité de pilotage. Il mettra sur pied une nouvelle structure en y associant l'ensemble des partenaires sociaux.

S'agissant des règlements achevés par le comité de pilotage et déjà présentés au

Conseil d'Etat, ce dernier a décidé, pour tenir compte de la décision du Tribunal fédéral, d'adresser l'entier des projets de règlements à l'ensemble des syndicats et associations intéressés, pour négociation.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que la loi a été confirmée par plusieurs instances: les collaborateurs de l'Etat lors d'une consultation sur l'accord de base, le Grand Conseil, puis les citoyennes et citoyens vaudois lors d'un vote populaire le 9 juin 2002. Considérant que des milliers de collaborateurs attendent de pouvoir bénéficier en 2003 des avantages procurés par la nouvelle loi (réduction du temps de travail, 5e semaine de vacances, congés à caractère familial, compensation du travail de nuit, etc.), le Conseil d'Etat maintient l'objectif d'une entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2003.

## Les innovations de la loi

Pour l'ensemble des collaborateurs de l'Etat, l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel signifie concrètement:

### Réduction et aménagement du temps de travail:

- Le temps de travail hebdomadaire est réduit de 42h30 à 41h30, sans réduction de salaire.
- Une semaine de vacances supplémentaire est accordée à tous les collaborateurs âgés de 20 à 50 ans, soit cinq semaines au total pour tous.
- Le travail de nuit est compensé à 120% en temps de congé.

### Nouveaux congés parentaux et de formation:

- Un congé d'allaitement d'un mois est accordé à la suite du congé de maternité, sur présentation d'un certificat médical.
- Un congé de paternité de 5 jours est accordé dans les deux mois qui suivent la naissance de l'enfant.
- Un congé de deux mois est accordé au père ou à la mère d'un enfant lors de son adoption.

- Un congé de 5 jours par an est accordé à la mère ou au père d'un enfant malade âgé de moins de 12 ans.
- Un crédit-temps de trois jours de formation est accordé par année, d'entente avec le responsable de l'unité ou du service

### Droits individuels et collectifs renforcés:

- La résiliation du contrat de travail est assortie de fortes garanties contre tout licenciement injustifié ou abusif.
- En particulier, toute résiliation doit se référer à l'un des cas prévus par la loi, disposition qui va au-delà des exigences du secteur privé.
- Tout collaborateur peut saisir un Tribunal de prud'hommes, nouvellement créé et indépendant de l'administration.
- Les commissions du personnel sont généralisées dans chaque département et grand service.
- Les syndicats et associations professionnelles sont reconnus comme partenaires de négociations

- Le droit de grève est accordé à certaines conditions, mais la grève reste interdite aux gendarmes et surveillants pénitentiaires.

### Mesures particulières

pour les enseignants:

- Trois jours de «non-école» annuels sont accordés, en compensation de la réduction du temps de travail octroyée aux autres collaborateurs de l'Etat.
- Six périodes de décharge hebdomadaires sont accordées en fin de carrière, à répartir sur les trois dernières années d'activité.
- Une possibilité de congé sabbatique est offerte dès dix ans d'ancienneté, afin de favoriser le renouvellement ou le perfectionnement professionnel.

pour les gendarmes:

- Prime pour inconvénients de services assurée à la caisse de pensions.

pour les surveillants pénitentiaires:

- Une prime annuelle de 3000 francs est introduite pour inconvénients de service.

## Négociations

La nouvelle structure mise en place par le Conseil d'Etat pour satisfaire aux exigences du Tribunal fédéral met donc sur pied d'égalité la FSF et les syndicats SUD et SSP. La négociation annoncée devra se dérouler très rapidement afin que le règlement d'application puisse être prêt au moment de la mise en vigueur de la loi, soit le 1er janvier prochain.

Tous les partenaires à cette négociation affirment être attachés à une mise en vigueur de la loi à la date prévue.

Les syndicats ne contestent pas le lien qui existe entre la nouvelle loi sur le personnel et celle sur la Caisse de pensions, qui doivent entrer en vigueur simultanément. Elles sont liées financièrement l'une à l'autre, puisque c'est par l'augmentation de la part des employés aux cotisations que l'Etat pourra financer les avantages de la nouvelle loi en termes de congés et de vacances.

Les négociations devraient porter notamment sur la question des données personnelles, sur la réglementation du droit de grève, ainsi que sur le statut du personnel auxiliaire. SUD a déjà fait savoir que, sur ces points, le texte issu des travaux du comité de pilotage lui paraissent inacceptables. Il existe certainement un espace de négociation, d'autant plus que ce texte n'a pas été formellement approuvé par le Conseil d'Etat. Reste à savoir s'il est possible de régler tous les points litigieux avant les vacances de fin d'année.

LR



## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

### DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

#### Nouvelle loi sur la prostitution

En février dernier, le Conseil d'Etat mettait en consultation le projet de loi sur la prostitution. De nombreux milieux aussi bien sociaux que politiques ou médicaux ont donné leur avis. Le Conseil d'Etat a intégré dans la loi un certain nombre de remarques notamment sur le plan de l'encadrement social; il a en revanche maintenu les articles sur l'obligation d'annonce et l'exigence d'une patente pour les exploitants des salons de massage. Cette nouvelle loi sera soumise au Grand Conseil au début 2003.

*Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 - Vincent Delay, police cantonale, 021 644 80 21*

### DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

#### Classification salariale des professeurs des écoles cantonales relevant de la HES-S2

Le Conseil d'Etat a déterminé la classification salariale provisoire des professeurs des quatre écoles cantonales relevant de la Haute Ecole spécialisée santé-social (HES-S2), à savoir les écoles cantonales d'infirmières (Chantepierre), de sages-femmes (Chantepierre), de physiothérapeutes et de techniciens en radiologie médicale. Cette décision avalise les propositions émises par la Commission paritaire de l'Etat de Vaud (COPAR) que le Conseil d'Etat avait mandatée le 23 septembre dernier. Cette classification a été rendue nécessaire et urgente en

raison du passage, dès le 1er octobre 2002, de ces écoles sous le régime des HES. Elle possède un caractère provisoire, ceci dans l'attente de l'aboutissement de la démarche DECFO (évaluation et classification des fonctions). Son entrée en vigueur, après examen des dossiers individuels, est rétroactive au 1er novembre 2002.

*Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 06 - Alain Garnier, chef d'Office a.i. OHESV, 021 316 63 20*

#### Rénovation et transformation de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins à Nyon

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant une subvention de 1'430'000 francs pour la rénovation et la transformation de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins à Nyon. Cette participation cantonale découle d'une clé de répartition entre les cantons qui sont partenaires de la Fondation EI-Changins et la Confédération. Ces travaux d'un montant de 4'853'000 francs permettront à l'école de répondre aux exigences actuelles d'enseignement des métiers de l'oenologie, de la viticulture et de l'arboriculture. L'école pourra aussi accueillir un nombre plus important d'élèves tant en formation de base que dans les formations spécialisées, HES et les formations continues et postgrades. De plus, les conditions d'homologation de la HES-SO édictées par la Confédération seront remplies.

*Eric de Muralt, chef du secteur planification bâtiments, SFP, 021 316 63 26*

### DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

#### Découpage territorial prévu pour la nouvelle justice de paix

Dans sa réponse à l'interpellation du député Charles-Pascal Ghiringhelli sur le découpage territorial prévu pour la nouvelle Justice de paix, le Conseil d'Etat rappelle que ce découpage, approuvé le 8 avril 2002, se trouve dans la fourchette prévue par la nouvelle Constitution (8 à 12 districts) et qu'il est compatible avec le découpage territorial judiciaire actuel. De plus, le Gouvernement fait observer qu'il dispose d'un délai de 10 ans pour proposer un nouveau découpage administratif du canton. La nouvelle justice de paix sera d'ici là dans une situation de fonctionnement normal et elle s'adaptera aux nouvelles contingences territoriales.

*Susana Garcia, cheffe de projet de la réforme de l'organisation judiciaire, 021 316 45 45*

#### Rapatriements sous contrainte par avion

Le Conseil d'Etat a approuvé l'adoption par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) et le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) de directives concernant les rapatriements sous contrainte par

voie aérienne. Dans l'attente d'une législation appropriée au niveau fédéral, il s'agit de fournir aux autorités cantonales compétentes des directives recommandées le 19 avril 2002 par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), leur indiquant les limites et les modalités à respecter lors de l'exécution de ce type de rapatriement.

*Me Jacques Grossrieder, adjoint, Service de la population, 021 316 46 46 - DSE, Police cantonale, M. Frédy Aubert, commandant adjoint, 021 644 44 44*

### DFIN

Département des finances

#### Administration fiscale: crédit pour le passage à la taxation annuelle postnumerando

Dans le cadre du programme Harmonie 2006 de modernisation de l'Administration cantonale des impôts, le Conseil d'Etat a accepté un crédit de 3,2 millions de francs pour adapter les logiciels du contrôle de l'habitant des communes en vue d'alimenter le registre fiscal du canton. Il s'agit également de doter ce service d'une plateforme informatique avec le Registre foncier et le Registre du commerce. Ces mesures s'inscrivent dans la perspective d'une amélioration de l'efficacité des taxateurs et des outils mis à leur disposition, pour leur permettre d'aborder la charge supplémentaire de travail liée au passage au postnumerando sans dégradation de la qualité de la taxation. Ce crédit sera soumis prochainement à l'approbation du Grand Conseil.

*Jean-Marie Brandt, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI), 021 316 21 21*

### DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

#### Changement de mission de l'Hôpital de Lavaux

Le Conseil d'Etat a décidé de la fermeture du service de chirurgie de l'Hôpital de Lavaux (22 lits A) à Cully et de son remplacement par une unité supplémentaire de réadaptation de 20 lits B, ce qui permettra de libérer des lits A bloqués au CHUV par des patients en attente de transfert vers un centre de traitement et de réadaptation. L'activité chirurgicale de ce service de 22 lits pourra être absorbée par les autres hôpitaux, notamment le CHUV, l'EHC et l'Hôpital Riviera. Cette décision prendra effet à partir du 1er juin 2003.

*Adrian Griffiths, Chef de division organisation des services de soins, Service de la santé publique, 021 316 42 66*

## Hôpital de Lavaux: réponse à l'interpellation du député J.-A. Haury

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation de M. le Député Jacques-André Haury concernant l'Hôpital de Lavaux. Dans cette réponse sont abordées les questions relatives à la prise en charge des patients de chirurgie actuellement traités à l'Hôpital de Lavaux dans d'autres hôpitaux reconnus d'intérêt public de la région lausannoise et à l'impact budgétaire du changement de mission.

*Adrian Griffiths, Chef de division organisation des services de soins, Service de la santé publique, 021 316 42 66*

## Crédits pour la modernisation des EMS

Le Grand Conseil devait traiter au cours de la session de septembre 2002 deux demandes de crédit concernant les EMS. L'une portait sur la 1ère phase du programme d'investissements de modernisation des EMS, l'autre sur la réalisation des travaux de mise en conformité et d'extension de ces derniers. Ces objets avaient déjà été reportés pour régler certains aspects d'ordre juridique. Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger le retrait de ces demandes, qui seront donc traitées à la session d'avril 2003. Il est en effet nécessaire d'en revoir l'aspect financier pour qu'il s'inscrive dans les décisions prises lors de l'élaboration du budget 2003.

*Marc Weber, adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 24*

## Vers une nouvelle législation sur les EMS

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport intermédiaire destiné au Grand Conseil l'informant de son intention de renoncer à son projet de révision de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins. Le rapport propose, en lieu et place de cette révision, d'engager des travaux en deux volets séparés, afin de mettre sur pied une nouvelle législation relative aux EMS et une nouvelle législation relative aux établissements hospitaliers.

*Jean-Pierre Mottu, adjoint, Chef de projet EMS, Service de la santé publique, 021 316 42 82*

## Réponse à la pétition du personnel de l'Hôpital de Nyon

En janvier 2001 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition déposée par le personnel de l'Hôpital de Nyon pour dénoncer l'insuffisance de ses effectifs. Le 11 novembre dernier, le Conseil d'Etat a renseigné le Grand Conseil sur la suite donnée à cette pétition: il constate que depuis 1999, la dotation financière de l'Hôpital de Nyon – devenu le Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique – a fait l'objet d'améliorations successives. Elles ont permis d'en assainir les finances de manière à lui permettre d'engager du personnel en quantité suffisante pour faire face à son augmentation d'activité.

*Guy Moser, économiste, Service de la santé publique, 021 316 42 64*

## Tarifs des traitements ambulatoires en 2002: + 2,6 %

Le Conseil d'Etat a approuvé un avenant à la Convention des traitements ambulatoires entre médecins et assureurs-maladie du canton de Vaud, prévoyant une augmentation moyenne de 2,6% des taxes médicales applicables dans les cabinets privés pour 2002. Ce nouveau tarif permet une compensation partielle du renchérissement par rapport aux taxes négociées en 1997. Le Conseil d'Etat s'est écarté d'un préavis négatif du Surveillant des prix, estimant

que les engagements pris par les partenaires s'inscrivent dans l'orientation actuelle de la politique des tarifs. L'approbation de cette augmentation permet en outre d'éviter une hausse plus importante (4%) autorisée, en cas de vide tarifaire, par l'Arrêté du 20 novembre 1996 régissant l'application dans le canton de certaines dispositions prévues par la loi sur l'assurance maladie.

*Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45*

## Centres sociaux régionaux: le Conseil d'Etat met en œuvre les recommandations du CCF

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre cinq des six recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF) suite à l'audit effectué auprès du Centre social régional de Lausanne. Il a demandé à un groupe d'experts ad hoc d'entreprendre, sous la supervision du CCF, un audit complémentaire à Lausanne et dans deux autres CSR du canton, selon des modalités permettant la collaboration de tous les acteurs.

Les deux CSR soumis à l'audit complémentaire sont celui de l'Ouest lausannois et celui de Bex. Le CSR de l'Ouest lausannois a été retenu en raison des similitudes qu'il présente avec celui de Lausanne, tant en termes géographiques que démographiques, tandis que celui de Bex a été choisi au hasard. L'audit complémentaire n'a pas pour but d'être représentatif au niveau cantonal de l'application de l'Aide sociale vaudoise et du Revenu minimum de réinsertion, mais d'identifier si les dysfonctionnements décrits dans le rapport du CCF de juillet 2002 caractérisent également un échantillon plus large à Lausanne et si cette situation se retrouve dans d'autres CSR du canton. Cet audit vient compléter

des contrôles internes déjà effectués par l'Unité de contrôle et de conseil du DSAS dans la majorité des CSR. Il permettra également au Conseil d'Etat de constater la pertinence de son contrôle interne.

Le Contrôle cantonal des finances devra veiller à ce que les dossiers examinés soient sélectionnés de façon aléatoire afin de pouvoir se former une opinion objective quant aux traitements de ceux-ci. L'équipe d'audit sera composée d'experts internes et externes au CCF. Un représentant du Service de révision de la Ville de Lausanne est invité à y participer. En outre, afin d'assurer une bonne communication entre l'équipe d'audit et les personnes auditées, le Conseil d'Etat a chargé M. Martial Gottraux, sociologue, ancien député, de jouer un rôle d'expert en affaires sociales et de médiateur.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a chargé la ville de Lausanne de lui présenter un plan d'actions en vue de répondre aux recommandations 2, 3 et 5 du rapport du CCF. La mise en œuvre de ces mesures correctives sera coordonnée par un comité de pilotage présidé par le préfet de Lausanne.

Le Conseil d'Etat est convaincu que la population, comme les dépu-

tés au travers de leurs nombreuses interventions parlementaires, attend de ses autorités que les problèmes rencontrés par les Centres sociaux régionaux soient mis à jour et que la situation soit assainie. (com.)

### Le Bureau du Grand Conseil ne veut pas de commission d'enquête parlementaire

Le Bureau du Grand Conseil, dans un rapport destiné à l'ensemble des députés, se prononce contre l'institution d'une commission d'enquête parlementaire sur l'application des lois sur la prévoyance et l'aide sociale et sur l'emploi et l'aide aux chômeurs. Dans sa majorité, le Bureau rejoint ainsi la position du Conseil d'Etat. Il souhaite toutefois que l'application de ces législations fasse l'objet d'un suivi spécifique de la part de la commission de gestion et d'autres organes de l'Etat.

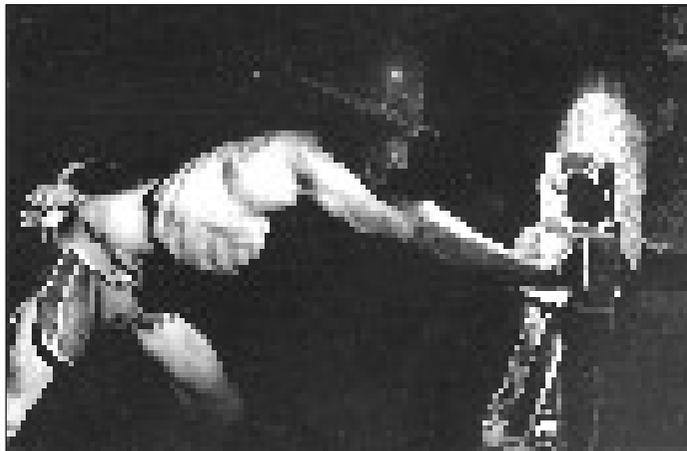
Afin d'assurer un suivi spécifique de l'application sur tout le territoire cantonal de la loi sur la prévoyance et l'aide sociales et de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs, le Bureau recommande au Grand Conseil d'instituer un suivi spécifique, grâce à l'action concertée de la Commission de gestion et de l'Unité de conseils et de contrôle (UCC), organe interne du Département de la santé et de l'action sociale, créé en 1999, afin de permettre une meilleure application des législations sociales.



# Des reportages à l'Elysée

Le Musée présente, cette fin d'année, le travail de trois photos-reporters.

Trois titres, trois photographes: *Eclipse* de Zalmai, *Mineros* de Jean-Claude Wicky et *Rrom* d'Yves Leresche.



Chacun, à sa manière, plonge les spectateurs de l'exposition dans des univers exotiques. Les images de ces photographes sont saisissantes, tant pour leur esthétique que pour les messages qu'elles délivrent. Autres points communs à leurs travaux, ils s'incrincent dans la durée et racontent le quotidien des oubliés de la prospérité, laissant de côté tout sentimentalisme larmoyant.

«Dans l'espoir de chaque être humain rencontré dans ces images, j'ai retrouvé ce que j'avais perdu en quittant mon pays, l'Afghanistan. Maintenant, je sais que je trouverai un foyer partout où j'irai», explique Zalmai. En effet, ses photographies prises à travers l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, le Mali, Cuba, etc, racontent l'exil, son exil. A 16 ans, le photographe quitte son pays et c'est un homme qui (re)découvre l'Afghanistan en 1996. Un pays ravagé.

Jean-Claude Wicky qui a plongé sous la terre, en enfer, avec les mineurs de Bolivie, s'interroge: «Comment photogra-

phier l'humidité, la chaleur, le manque d'oxygène, l'odeur âcre du minerai qui imprègne votre corps? Comment photographier l'obscurité de la mine, épaisse, plus impénétrable que la roche, qui efface tout sens de l'orientation, toute notion de temps et de distance, l'obscurité qui vous brûle les yeux et fait disparaître votre corps?» Un défi qu'il a su relever en rendant aux mines leur terrible beauté.

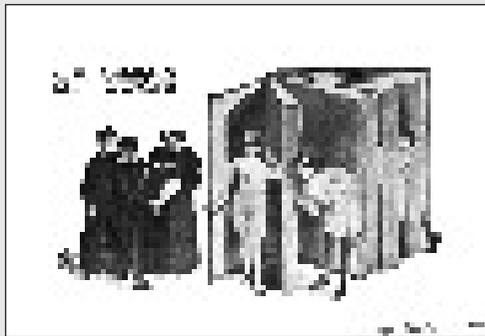
Ami des Roms – tsiganes de Roumanie – depuis de nombreuses années, Yves Leresche présente le fruit de sa relation privilégiée avec ce peuple. S'attachant essentiellement aux scènes de vie quotidienne, ses photographies montrent des visages exprimant d'intenses émotions. Joie de l'instant ou épreuves de la vie, l'émotion est aussi chez celui qui regarde.

com/LuG

Jusqu'au 26 janvier. Vernissage: 28 novembre, à 18h. Spectacle de contes sur la vie des mineurs: 5 décembre, à 18h30. Visites commentées: 8 décembre, 15h et 16h.

## Rencontres amoureuses et érotiques dans les livres

Eros intime, L'art de l'ex-libris érotique: le titre de l'exposition qui a lieu actuellement au Musée Historique de Lausanne définit très exactement le



thème présenté. En revanche ce qu'il ne raconte pas c'est la rencontre entre un amoureux des livres et un artiste graveur. Les ex-libris sont liés à leur époque. Ils reflètent les courants de l'art et les mentalités. Leur usage est apparu, en même temps que l'imprimerie au début du 16e siècle, lorsque certains amateurs de beaux livres évitèrent de les dégrader en inscrivant leur nom.

Pour visiter cette exposition, il faut avoir plus de 16 ans. A voir jusqu'au 12 janvier. Mardi-jeudi, 11h-18h. Vendredi-dimanche 11h-17h.

## Expositions

**mu.dac, à Lausanne.** Graphisme, typographie, objets, mobilier et architecture; toutes les facettes du design sous la patte de *Marcello Morandini*. Jusqu'au 2 février. Ma 11h/21h, me-di 11h/18h.

## Festival

**Les Urbaines, à Lausanne.** *Festival des jeunes créations.* Des artistes suisses et étrangers, chorégraphes, musiciens, performers... investissent des lieux très variés. Les 6 et 7 décembre. Pour plus de détails: [www.urbaines.ch](http://www.urbaines.ch).

## Conférence

«**Ethique, éthiciens, commissions d'éthique: mode et abus de langage**», développé par Carlo Foppa, éthicien au CHUV et Dr en philosophie. *Lunchs - Conférences* à la Maison de la Femme, le 28 novembre de 12h à 13h45, Eglantine 6, à Lausanne.

**Le sport: un bon investissement?** Les relations entre le sport et l'économie sont le thème de la prochaine conférence des *Miroirs du sport*. Auditoire 1031, Faculté des Sciences Humaines (BFSH2) Dorigny, le 2 décembre à 19h30.

## Musique

**Musiques du 16e au 18e siècle**, au Musée Historique de Lausanne. Interprété par les participants du Forum pour la musique ancienne. 30 nov. à 15h. Entrée libre.

**Concert annuel de l'Harmonie Municipale d'Orbe.** Le 30 novembre à 20h00, au Casino d'Orbe. Entrée libre (collecte).

## Lectures à la BCU

En marge des expositions qu'elle organisait déjà au Palais de Rumine, la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) - Riponne a mis sur pied un programme de manifestations culturelles. Trois lectures sont proposées ces prochains jours: *Regard sur la lecture*, par Charlotte Reymondin, je 28 nov, à 20h. *Mes mains lisent* (lecture en braille), par Roger Cosandey, ve 6 déc., à 20h. *Kaidara* (conte initiatique peul), par Boubakar Samb, je 12 déc., à 20h. Entrée libre. Lieu indiqué dans le Palais de Rumine. Un atelier créatif autour de l'activité de lecture, animé par Michelle Ody, commence par ailleurs le 27 novembre (renseignements au 021 316 78 80).